

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mona Lizotte	Numéro de permis 2006862	Date d'inspection Le 21 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Le p'tit monde des enfants		Numéro de téléphone (506) 992-3702	
Adresse 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	06 oct. 2023	
Commentaires : Il est important de recommencer la planification et documentation dans chacun des groupes.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	29 sept. 2023	
Commentaires : Manque le renouvellement pour une éducatrice.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	29 sept. 2023	
Commentaires : Manque le renouvellement pour une éducatrice.			

Commentaires généraux
<p>Visite conjointe en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage et de l'aire de jeu extérieur.</p> <p>Observation de l'agrandissement du parc clôturer pour créer une aire de jeu séparée pour les enfants en bas âge et discussion avec l'administratrice, elle m'informe de l'ajout d'une petite barrière entre les enfants en bas âge et les autres groupes d'âges, à venir.</p> <p>Les enfants sont à l'extérieur lors de notre visite.</p>

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Le 25 septembre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par
Kristelle Lizotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 septembre 2023

Date